

# LA VIE DE NOS ANCÊTRES

---

## Dolois & Doloises du XVIII<sup>e</sup> siècle

( 1764-1776 )

---

A. ce titre prometteur les traits que nous colligeons dans cet article ne répondent que faiblement et brièvement. Néanmoins ils ne déplairont pas peut-être aux amis de l'histoire locale. Un grain de mil est peu de chose ; est-il inutile ?

Pour les paragraphes 1, 2, 3, j'ai puisé aux archives du Parlement de Bretagne, *Chapitre de Dol, Procédures*, année 1764 ; pour le paragraphe 4, j'ai puisé aux archives de la mairie de Dol, *Registre paroissial du Crucifix* ; pour le paragraphe 5, aux archives du Parlement de Bretagne, *Procédures criminelles en petit et grand crime, Dol* ; pour le paragraphe 6, aux arch. du Parl. de Bret., B, *Dol, Actes du greffe*, 9, pièce du 14 octobre 1773 ; pour le paragraphe 7, au *manuscrit de Juhel de la Plesse*, conservé aux archives du presbytère de Dol ; pour le paragraphe 8, aux archives du Parl. de Bret., B, *Dol, Registres d'audiences des Régaires et ancien comté de Dol*, audience du 2 juillet 1776.

### § I. — Un presbytère de campagne

En novembre 1764, eut lieu à Saints la vente du recteur décédé. Ses livres ne trouvant pas d'acquéreurs sur place,

on les apporta à Dol, où ils furent vendus aux enchères le 19 décembre (comme nous le verrons dans le paragraphe suivant).

En vérité, rien n'est plus intéressant que « la succession de feu messire Laurent Bruslé. » Elle nous peint une vie de presbytère rural au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

D'abord, le mobilier de ferme nous frappe. Car Laurent Bruslé possédait trois mères-vaches, une genisse, « un grand cochon », qui fut vendu 24# 17<sup>s</sup> 6<sup>d</sup> (plus cher que les mères-vaches), deux brebis, un cheval. Et rien qui sente le moindre luxe, je vous assure, bien que le digne recteur eût « un couvert d'argent. »

N'était la bibliothèque, on croirait avoir affaire à un simple paysan. Mais la bibliothèque est d'un lettré ; elle compose une petite collection à l'usage d'un esprit curieux, et gaillard un tantinet.

Je ne parle pas de son bréviaire, du catéchisme de Montpellier, du récit des miracles de Saint François Xavier, de la bible latine, des décrets du concile de Trente ; je tais 6 volumes de théologie morale, 5 volumes d'homélies, et certains ouvrages ascétiques ; j'aime mieux cataloguer ici le livre célèbre : *de l'usage des Passions*, par le Père Senault ; *l'art de parler* ; les *Oraisons funèbres* et le *Panegyrique de M. de Turenne*. Il avait un *dictionnaire géographique et les cartes géographiques* et *trois tomes de la géographie universelle* ; un tome de *l'Abrégé de l'histoire de France* et *trois tomes de l'Etat de la France* ; des mémoires, entre autres ceux de Jean-Baptiste Denis (conseiller-médecin ordinaire de Louis XIV).

## § II. — Bibliophiles dolois

Donc les livres de Messire Bruslé firent le voyage de Dol. Ce qui nous apprendra combien se vendaient les volumes d'occasion chez nos compatriotes, et quelles sortes de personnes se payaient le plaisir de la lecture.

Un petit livre intitulé *Satire Ménippée*, adjugé..... 0<sup>l</sup> 3<sup>s</sup>  
au sieur JOUQUAN [Famille d'hommes de loi].

Un livre intitulé <i>Histoire poétique</i> , adjugé.....	0 <sup>l</sup> 10 <sup>s</sup>
au sieur CHAUVIN [Chirurgien].	
Un livre intitulé <i>Caractères de Théophraste</i> , adjugé....	1 <sup>l</sup> 6 <sup>s</sup>
au sieur CHAPPÉ [Famille d'hommes de loi].	
Les <i>Remèdes de M<sup>me</sup> Fouquet</i> , adjugé.....	1 <sup>l</sup> 8 <sup>s</sup>
au sieur COQUET [Famille d'hommes de loi].	
Cinq tomes de <i>Corneille</i> , adjugé.....	4 <sup>l</sup> 4 <sup>s</sup>
au s <sup>r</sup> FLEURY [Famille d'hommes de loi et de médecins]	
Deux tomes des tragédies de <i>Racine</i> , adjugé.....	1 <sup>l</sup> 16 <sup>s</sup>
au sieur FLEURY.	
Deux tomes des œuvres de <i>Molière</i> , adjugé.....	1 <sup>l</sup>
au sieur CHAPPÉ.	
Un petit tome du <i>Journal amoureux</i> , adjugé.....	0 <sup>l</sup> 2 <sup>s</sup>
au sieur CHAPPÉ.	

Il resta encore plusieurs livres qui ne purent être vendus, « étant la plupart bouquins. »

### § III. — Intérieur d'une maison noble

En mai 1764, et en juin, rue Ceinte, paroisse du Crucifix, inventaire fut dressé, à la requête du mari, après la mort de dame Renée-Françoise-Jeanne Le Filleul, en son vivant épouse de messire François-Xavier de Saint-Pair de Vaujour.

Nous sommes ici dans une famille riche : beaux habits, beau linge, meubles décorés, montre d'or, « tabatière d'écaille à charnière au cercle d'argent doré »..... Les livres ne semblent pas nombreux. Néanmoins, à côté de l'*Imitation de Jésus-Christ* et de quelques ouvrages de piété, nous trouvons un *dictionnaire géographique* et une *Instruction sur l'Histoire de France*.

Ajoutons que Renée Le Filleul, épousée le 27 juillet 1762, mourut en couches le 26 septembre 1763, et que son mari contracta un nouveau mariage le 27 novembre 1764.<sup>1</sup> M. de Vaujour avait pris le temps de porter le deuil.

---

1. PARIS-JALLOBERT, A. R. P., *Dol*, p. 81, p. 125.

## § IV. — Mariage de domestiques

Dans les actes de décès du XVIII<sup>e</sup> siècle, j'ai remarqué que les servantes des chanoines sont inhumées assez souvent dans la cathédrale, au bas de la nef. Le petit serviteur d'un dignitaire fut enterré près de l'autel, dans la chapelle paroissiale du Crucifix. Au reste, voici un document qui montrera comment on savait honorer les domestiques. Je conserve minutieusement l'orthographe de la pièce originale et la disposition des signatures :

Monsieur l'abbé de Hercé, grand vicaire et scholastique de Dol, après avoir fiancé canoniquement les dits sieur Quentin Chalot, cuisinier du seigneur eveque de Dol, et la demoiselle Bonnin, leurs a administré, en la presence du sieur recteur soussigné, le sacrement de mariage et la benediction nuptiale, ce meme jour 28 avril 1772, dans la chapelle du chateau episcopal en la ville de Dol, en presence des soussignés, les tous domiciliers de Dol.

Quentin Chalot. Anne Bonen.

† Urb. R. Evêque et comte de Dol.<sup>1</sup> De Maillé de la Tourlandry, vic. gén.<sup>2</sup>  
De Vallois, chanoine de Dol.<sup>3</sup> De Hercé. Baptiste Chalot.

J. Liger, porteur de procurations du per.<sup>4</sup>

Carouge, chne. secret. Michel Le Monnier. Jullien Coulliabin.  
Pierre Jehan. Jambon, recteur du Crucifix.

D<sup>e</sup> Hercé, vic. gen.<sup>5</sup>

---

1. Mgr Urbain-René de Hercé avait reçu la tonsure dès l'âge de 14 ans, afin d'être apte à posséder des bénéfices ecclésiastiques. Il devint vicaire-général à l'âge de 28 ans, auprès d'un parent, qui était évêque de Nantes.

2. Jean-Baptiste-Marie de Maillé de la Tour-Landry, compatriote de Mgr de Hercé, avait alors 28 ans et demi, à peine. Il obtint le siège de Gap en 1778. Premier évêque concordataire de Rennes, il mourut en 1804, à Paris.

3. Charles-Jean de Vallois était originaire du diocèse du Mans, comme Mgr de Hercé.

4. Mgr de Hercé qualifiait aimablement Jean Liger d'*intendant du château des Ormes*. Sur la tombe de sa fille, au cimetière de Dol, on lit ces mots : *Ici repose le corps de M<sup>me</sup> Mancel, née Jeanne Liger, décédée le 18 juillet 1841, à l'âge de 68 ans.*

5. François de Hercé, fusillé près de l'évêque, son frère, le 28 juillet 1795, à Vannes,

## § V. — Condamnation à mort

Le 7 juin 1773, Anne Pezant, originaire d'Epiniac, âgée de trente ans, servante chez une veuve du village de Kercou, en Dol, fut prise des douleurs de l'enfantement, en remontant du bas du jardin à la maison. C'est ainsi qu'elle accoucha vers midi d'un enfant qu'elle déposa dans le creux d'un fossé voisin. Mais sa maîtresse avait remarqué ses mouvements singuliers, et la dénonça. Deux chirurgiens affirmèrent que l'enfant était bien conformé et qu'il était mort noyé.

Après les interrogatoires de Dol, Anne Pezant fut conduite au présidial de Rennes, qui prononça l'arrêt. Elle continua d'assurer que l'enfant était mort-né, et protesta que la justice commettait une injustice. Comme on lui reprochait de n'avoir pas déclaré sa grossesse, conformément à la loi sur les filles-mères, elle répondit qu'elle avait accouché avant terme, et qu'elle avait l'intention de faire sa déclaration. La sentence de Rennes ordonna qu'Anne Pezant serait pendue et étranglée, jusqu'à ce que la mort s'en suivît, et que pour cet effet on dresserait à Dol une potence sur la place publique, après quoi le corps serait jeté au feu dans un bûcher préparé, et les cendres dispersées au vent.

La malheureuse fille dut entendre lecture de cette condamnation le matin de son supplice, à sept heures, dans sa prison, et, de nouveau, auprès du lieu patibulaire, à midi. Le 23 octobre 1773, assisté de sergents et cavaliers de la maréchaussée, l'exécuteur des hautes œuvres, venu de Rennes, accomplit son office. Ce « spectacle », tombant un samedi, jour du marché, « attira bien du monde à Dol.<sup>1</sup> »

Enfin, l'imagination populaire s'empara de cette lugubre aventure et fit de la victime une sorte de sainte.<sup>2</sup>

---

1. JUHEL DE LA PLESSE, *ms.* (Les pièces officielles du procès corrigent quelques minimes erreurs commises par Juhel.)

2. *Annales de Bretagne*, nov. 1900, p. 73-74. Dans cet article, qui reproduit purement les traditions du pays, on met la sinistre cérémonie

## § VI. — La veuve apothicaire

A messieurs les juges de police de la juridiction des Régaires et ancien Comté de Dol, « supplient humblement demoiselle Françoise Vincent, veuve du feu sieur Baudour,<sup>1</sup> et le sieur François Deloze, maîtres-apothicaires pour la ville, faubourgs et territoire de Dol », remontrant qu'ils ont seuls « la composition, distribution, et vente des remèdes. » Pour le prouver, ils rappellent les statuts des maîtres-apothicaires de Rennes, déclarent qu'ils ont été reçus par la communauté des apothicaires de cette ville de Rennes, qu'ils y sont agrégés, qu'ils en sont membres, qu'ils doivent conséquemment jouir des mêmes faveurs et privilèges. C'est pourquoi la veuve Baudour et le sieur Deloze protestent contre les abus qui se commettent à Dol, au préjudice même de la santé du public.

## § VII. — Sacre de Louis XVI

Le 11 juin de l'année 1775, Louis XVI fut sacré dans la cathédrale de Reims. Le samedi 24 juin, fête solennelle de la nativité de saint Jean-Baptiste, les Dolois ont chanté le *Te Deum* et fait un feu de joie en l'honneur du sacre de Sa Majesté.

## § VIII. — Les aménités d'un médecin

Je suis frappé, en dépouillant les vieux registres, de la quantité de poursuites pour insultes et menaces, même parmi ces petits bourgeois qu'on appellerait aujourd'hui

---

sur le champ de Mars. Ce détail est fautif. La place ordinaire des exécutions capitales, pour la justice du comté, se trouvait dans la grand rue. (GAUTIER, *Cathédrale de Dol*, p. 114, 120-121). D'ailleurs, un Pezant, qui était de la famille, et qui habitait le quartier de la Chaussée, a souvent répété que la pendaison avait eu lieu sur *le dos d'âne*.

1. François Baudour, sieur de Villeneuve, apothicaire, était mort en 1760, treize ans avant la rédaction de cette pièce.

« des gens bien », voire « des gens très bien ! » Saluons, en 1776, la verdeur d'un futur révolutionnaire.

Demoiselle Anne Dupré, d'honorable famille, épouse de Jean-Charles Guillou, musicien de la cathédrale, était alors une personne mûre, véritablement mûre. Elle comptait 62 étés. Et le chirurgien Tallon, venu de Paris, n'avait encore que 36 printemps. Mais, en face de certains clients, il possédait une bouche, une bouche... Le 2 juillet 1776, en audience tenue devant Monsieur le sénéchal des Régaires et ancien comté de Dol, défense fut signifiée audit Tallon d'injurier à l'avenir ladite Dupré et ordre lui fut adressé de se montrer plus circonspect dans ses expressions.<sup>1</sup>

F. DUINE

---

1. Sur Tallon, voir *L'Hermine*, septembre 1906, p. 270.